

Comment nous dirigeons avec intégrité

Notre code de déontologie guide nos décisions quotidiennes en s'appuyant sur notre mission et nos valeurs fondamentales.

Notre étoile Polaire

Rendre chaque jour meilleur
pour les personnes atteintes
de diabète

Notre objectif

MiniMed a été créé pour simplifier la vie avec le diabète. MiniMed conçoit une technologie thérapeutique qui libère l'esprit des patients : grâce à elle, ils n'ont plus besoin de se soucier constamment de leur glycémie, des injections et des calculs, car elle s'en charge à leur place.

Nos pompes à insuline, glucomètres, algorithmes et logiciels sont conçus pour fonctionner ensemble comme le ferait un pancréas sain, offrant ainsi aux patients plus de liberté pour vivre leur vie, et non subir leur maladie.

L'objectif est simple : moins de contraintes, une meilleure santé et une plus grande tranquillité d'esprit pour toutes les personnes vivant avec le diabète.

En fin de compte, notre mission consiste à rendre le diabète plus prévisible afin que chacun puisse profiter pleinement de la vie.



Nos principes Ways of Working (WOW)

Les principes « Ways of Working » (WOW) sont les comportements clés qui nous permettent d'atteindre nos objectifs stratégiques et de renforcer notre culture de prestation.

Les principes WOW servent de lignes directrices à tous les employés de MiniMed, et ce, dans le cadre de la prise de décisions, la résolution des problèmes, le développement de nouvelles idées et la mise en forme de notre culture organisationnelle.

Le respect des principes WOW nous permet de nous assurer que nos équipes, peu importe leur région et leur service, travaillent de manière cohérente en respectant nos valeurs fondamentales afin d'atteindre notre étoile Polaire.



Nos patients et nos clients sont au centre de nos préoccupations.

Dans notre travail, nous partons toujours du client afin de simplifier son expérience. Nous éliminons les obstacles qui nous empêchent de répondre rapidement aux besoins de nos clients. Nous promouvons nos clients à tous les niveaux, et dans les moindres détails de nos activités. Leur loyauté est notre avantage compétitif.



Nous sommes des collaborateurs engagés et nous prenons les résultats à cœur.

Nous gérons à court terme et à long terme. Nous voyons plus loin que l'intérêt de notre équipe. Nous détestons la bureaucratie et préférons agir. Malgré les échecs, nous pouvons trouver le moyen d'obtenir des résultats. Nous sommes pour la sobriété et cherchons toujours à faire plus avec moins. Nous carburons à la performance, en valorisant et en récompensant les résultats.



Notre but est d'attirer, de former et de garder un personnel hautement qualifié.

Nous cherchons des personnes exceptionnelles. Nos collaborateurs pratiquent la méthode Kaizen et croient en l'amélioration continue. Ceci nous permet de résoudre les problèmes avec agilité et de surmonter les obstacles qui empêchent chacun de fournir le meilleur de soi-même. Nos responsables ont à cœur d'accompagner et de former la nouvelle génération.



Nous recherchons l'excellence.

Nous détestons la médiocrité. Nous aspirons à l'excellence et visons toujours plus haut en termes de qualité pour nos produits, nos services et nos processus. Les défauts sont corrigés une fois pour toutes. Nous joignons les actes aux paroles. Nos responsables sont à la fois les télescopes et les microscopes de l'entreprise, capables de résoudre les problèmes les plus précis, tout en gardant la tête sur les épaules.



Nous faisons preuve de courage.

Nous voyons grand, commençons petit et avançons vite. Nous faisons ce qui doit être fait, parfois à contre-courant. Nous avons l'aplomb de dire ce qui doit être dit, en toute transparence, quitte à remettre en question des idées ou des décisions, et tout ceci de manière respectueuse. Les désaccords sont débattus ouvertement et de manière approfondie. Ainsi, une fois la décision prise, nous marchons tous dans la même direction, sans ressentiment. « Une équipe unie » est notre mantra et la réussite collective nous importe plus que la réussite individuelle.



Chez nous, la meilleure idée gagne toujours.

Nos collaborateurs font preuve d'une grande humilité. Nous pensons que les meilleures idées doivent prévaloir, peu importe d'où elles viennent. Nous sommes à l'écoute et cherchons des points de vue différents, qu'ils soient externes ou internes à l'équipe, et ce, afin d'être un moteur de l'innovation pour nos clients.

MiniMed Operating System (MOS)

La façon dont nous gérons l'entreprise repose sur les principes MiniMed Ways of Working (WOW) et le MiniMed Operating System (MOS), qui constituent notre cadre d'outils, de procédures et de processus permettant d'accomplir nos tâches et d'obtenir des résultats transformationnels dans tous les domaines fonctionnels de la société. À court terme, notre MOS contribue à responsabiliser les employés, à améliorer la prise de décision, à gérer les risques et à garantir une exécution cohérente. À long terme, notre objectif est de développer de nouvelles capacités afin de nous positionner en vue de notre expansion et de notre croissance future.

Un message de Que Dallara, PDG de MiniMed

Nous avons bâti notre entreprise sur l'innovation et l'intégrité, gagnant ainsi la confiance des patients, des professionnels et des parties prenantes.

Notre code de déontologie façonne nos activités mondiales et donne la priorité aux patients et à la qualité, et ce, de façon éthique et intègre.

Nous encourageons une communication sincère et la collaboration afin de résoudre ou de prévenir les problèmes, renforçant ainsi notre culture d'intégrité.

Cette approche nous permet d'accomplir notre mission qui consiste à être à la pointe de l'innovation et à améliorer la qualité de vie des patients.



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Que Dallara'. The signature is stylized and fluid.

Que Dallara
PDG
MiniMed

Table des matières

Notre objectif.....2

Nos principes Ways of Working (WOW)	3
MiniMed Operating System (MOS)	5

I. Introduction.....8

Nos parties prenantes	8
Notre guide pour vivre notre mission.....	9
Agir dans le respect de la loi et de nos valeurs	9
Protéger notre réputation.....	9
Respecter notre code	9
Poser des questions : pourquoi c'est important	9
Exprimer vos préoccupations	10
Ligne Voice Your Concern.....	10
Politique de non-représailles	10

II. Notre relation avec nos collègues11

Bien-être des employés.....	11
Santé et sécurité des employés	11
Respect sur le lieu de travail.....	12
Harcèlement	12
Prévention et escalade de la violence au travail	12
Restriction de la consommation d'alcool et de drogues	12
Protection de la vie privée des employés	13
De la bonne façon au quotidien.....	13
Attentes de tous les employés	13
Attentes de tous les dirigeants	13
Culture de communication sincère	13

III. Notre relation avec les autres14

Rapports équitables.....	14
Informations concernant la concurrence	14
Notre approche en matière d'assurance qualité....	15
Signaler des problèmes liés à la qualité et aux produits	15
Interactions avec les clients et les patients	15
Qui sont nos clients?	15
L'innovation grâce à la collaboration	15
Respecter la relation patient-médecin	16
Assistance pour nos produits	16
Promouvoir nos produits.....	16
Comment nous protégeons les informations	17
Confidentialité des données des patients.....	17
Confidentialité des données du patient	17
Sécurité des données patient	17

Explication de ce que sont les informations sur les patients	17
Relations avec les tiers	18
Comment nous gérons les relations avec les tiers ..	18

IV. Nos relations avec la société et les actionnaires 19

Comment nous protégeons nos actifs	19
Actifs de la société	19
Demandes de renseignements des investisseurs et des médias	19
Informations confidentielles et exclusives.....	19
Le conseil de MiniMed	19
Informations commerciales confidentielles	20
Propriété intellectuelle	20
Réseaux sociaux.....	20
Intégrité financière	20
Comptabilité précise.....	20
Falsification de documents.....	21
Conflit d'intérêts	21
Cadeaux et marques de courtoisie dans le cadre professionnel	21
Opportunités externes.....	21
Relations personnelles	21

V. Nos relations avec les autorités de réglementation22

Recherche clinique.....	22
Affaires réglementaires	22
Lois sur la concurrence loyale et lois antitrust	22
Lutte contre la corruption.....	23
Corruption.....	23
Cadeaux destinés aux représentants du gouvernement	24
Qui sont les représentants du gouvernement.....	24
Lois sur les valeurs mobilières et délit d'initié	24
Commerce international	24
Boycotts et pays soumis à des sanctions	25
Définition des importations et des exportations	25
Audits et enquêtes du gouvernement.....	25
Audits et inspections de routine	25

VI. Notre relation avec le monde26

Droits humains et pratiques professionnelles équitables	26
Activités politiques.....	26

I. Introduction

La mission MiniMed est l'étoile Polaire qui guide notre organisation, nous donnant un but alors que nous utilisons l'innovation et la technologie pour améliorer la vie des patients à travers le monde. Notre mission nous pousse à devenir le partenaire privilégié à vie en aidant nos patients, tout au long de leur parcours, à profiter de leur vie. Rendre le diabète plus prévisible est ce qui nous motive à travailler chaque jour. Nous nous engageons à fournir des produits pour le diabète de qualité optimale et à garantir le bien-être des personnes que nous aidons.

Nos parties prenantes

Patients et clients

Notre mission consiste principalement à améliorer la vie des patients grâce à nos produits et à nos traitements. Les patients, ainsi que les professionnels de la santé et toutes les personnes qui leur prodiguent des soins, constituent le fondement de notre activité. Nous nous engageons à fournir des produits qui incarnent une fiabilité, une qualité et une valeur supérieures. Nos efforts et nos ressources ont pour objectif de permettre aux patients du monde entier de bénéficier de ces solutions. Nous privilégions une communication sincère, nous respectons les normes éthiques et nous traitons les questions et les préoccupations rapidement et en toute transparence. De plus, nous respectons strictement la confidentialité des données sensibles des patients et des clients, en les protégeant avec le même soin que les nôtres.



Collègues

Tous les employés sont tenus de se tenir mutuellement responsables. La réalisation de la mission et des objectifs de la société dépend de la coopération de tous pour maintenir un lieu de travail sain et sûr. Cela repose sur le respect,

l'estime et la confiance mutuels. Le respect de ces principes offre des possibilités de développement tant sur le plan personnel que professionnel, tout en améliorant l'efficacité globale de l'organisation.

Société et actionnaires

Notre objectif est d'offrir des rendements équitables aux actionnaires. En tant que gestionnaires des ressources de la société, nous devons impérativement prendre des décisions conformes aux intérêts supérieurs de MiniMed. Nous sommes responsables de la tenue de registres précis, de l'utilisation appropriée des informations confidentielles obtenues dans le cadre de notre travail et de la protection des actifs de la société. De plus, nous devons veiller à ce que toutes les parties qui font des affaires en notre nom respectent notre engagement en matière d'intégrité commerciale et de conformité aux normes établies.

Organismes de réglementation gouvernementaux

Le secteur des dispositifs médicaux évolue dans un environnement en constante mutation, soumis à une réglementation gouvernementale stricte. Les autorités réglementaires supervisent la santé, la sécurité et l'intégrité du marché en appliquant les lois et règlements pertinents. Le respect des lois, règlements et politiques de la société applicables est exigé sur tous les sites où la société exerce ses activités.

Communautés et public

Notre mission nous pousse à promouvoir une citoyenneté responsable au sein de nos communautés.

Notre guide pour vivre notre mission

Ce guide présente les valeurs de l'organisation et les comportements attendus au travail. Il vise à aider les employés à accomplir notre mission dans leurs activités et interactions quotidiennes. Les sujets abordés dans ce guide sont classés selon les grands principes de notre mission.

Agir dans le respect de la loi et de nos valeurs

Nous avons l'obligation de respecter l'ensemble des lois, règlements et politiques de la société applicables à notre travail dans les pays où nous exerçons nos activités, car ils sont essentiels à notre réussite. Étant donné que les lois varient d'un pays à l'autre et changent souvent, il est important de se tenir informé et de poser des questions en cas de doute. Nous sommes tous tenus de coopérer pleinement et d'être honnêtes lors de toute enquête menée par la société. Le non-respect de cette règle peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Protéger notre réputation

La réputation de la société en matière de comportement déontologique et d'intégrité est un atout essentiel, établi grâce aux actions de ses employés actuels et anciens. Il incombe à tous les membres de l'équipe de préserver et de renforcer cet héritage à travers leurs interactions professionnelles quotidiennes.

Respecter notre code

Les principes de comportement déontologique énoncés dans notre code s'appliquent à tous les individus à tous les niveaux de la société. Cela englobe les employés, les dirigeants, les administrateurs et toutes les parties agissant au nom de MiniMed, y compris les sous-traitants, les consultants et les distributeurs.

Dans le cadre de la représentation de la société à l'échelle mondiale, il est essentiel que nous respections et appliquions systématiquement ces normes éthiques dans tous les aspects de nos activités professionnelles.

Nous devons toujours faire preuve d'honnêteté et coopérer lorsque la société mène une enquête sur d'éventuelles violations légales, réglementaires ou politiques. Le non-respect de ces obligations peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Poser des questions : pourquoi c'est important

Travailler avec intégrité exige une honnêteté constante, un sens des responsabilités et le respect des principes éthiques. Bien que ces normes puissent sembler simples, elles peuvent être difficiles à respecter dans des environnements de travail complexes où les objectifs ne sont pas toujours clairs ou peuvent être contradictoires. Si vous avez des doutes quant à la légalité d'une action ou à sa conformité avec notre code de déontologie, il est recommandé de demander conseil. Selon la situation, vous pouvez consulter un collègue, votre responsable ou superviseur, un représentant des ressources humaines ou un membre du service juridique ou conformité. Dans de nombreuses juridictions, les questions ou préoccupations peuvent également être soulevées de manière anonyme via la ligne « Voice Your Concern ». En cas d'incertitude, il est toujours approprié de demander des éclaircissements afin de veiller à adopter une conduite appropriée.

Exprimer vos préoccupations

Si vous avez connaissance d'une situation susceptible d'enfreindre notre code, la loi ou notre politique, vous êtes tenu de la signaler sans délai. Le signalement de telles situations peut aider la société à traiter les éventuels comportements problématiques ou à empêcher que la situation ne s'aggrave. Parlez-en à votre responsable, car il est souvent bien placé pour comprendre vos préoccupations et y répondre. Vous pouvez également communiquer avec votre interlocuteur des ressources humaines ou les équipes juridiques et de conformité, qui sont là pour vous aider. Vous devez vous sentir encouragé à poser des questions et à faire part de vos préoccupations de bonne foi, avec honnêteté, sincérité et sans malveillance.

Toutes les préoccupations soulevées seront examinées dans les meilleurs délais. Les informations fournies seront divulguées uniquement aux personnes chargées de traiter cette question. Si nécessaire, une équipe ayant une expertise pertinente mènera des enquêtes en lien avec toute préoccupation soulevée. Ce processus sera géré de manière à garantir l'équité.

Au cours d'une enquête éthique, toutes les parties sont tenues de coopérer pleinement et de fournir rapidement toutes les informations demandées dès la première demande. Si une préoccupation est fondée, les ressources humaines recommanderont les mesures disciplinaires à prendre, le cas échéant. Dans un souci de confidentialité, les détails de l'enquête et ses résultats ne seront communiqués qu'aux personnes qui ont besoin de les connaître.

Ligne Voice Your Concern

Les questions ou préoccupations sont généralement traitées de manière plus efficace au sein du service, de la région ou de la division opérationnelle concernés, souvent par le biais de discussions directes. Les ressources locales sont généralement proches du problème, peuvent offrir des perspectives utiles et sont susceptibles d'apporter des réponses rapides. La méthode appropriée pour soulever des questions ou des préoccupations varie en fonction de la situation, des lois et règlements applicables, des personnes concernées et de l'approche privilégiée en matière de signalement. S'il s'avère nécessaire de demander de l'aide en dehors du service directement concerné ou de signaler un problème de manière confidentielle ou anonyme, l'assistance téléphonique de MiniMed est disponible dans la plupart des pays pour les signalements anonymes par téléphone (1 800 488-3125) ou via le site Web Voice Your Concern Line.

Politique de non-représailles

Les représailles à l'encontre des personnes qui émettent un signalement en toute bonne foi ou qui coopèrent dans le cadre d'enquêtes sont strictement interdites. Toute personne qui exercerait des représailles à l'encontre d'une autre personne qui pose des questions ou exprime une préoccupation fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, quel que soit son poste ou son statut au sein de la société. Si vous pensez avoir été victime de représailles, veuillez communiquer avec votre représentant local des ressources humaines ou l'équipe juridique et de conformité.

Que signifie « de bonne foi »?

Signaler une situation qui, selon vous, pourrait enfreindre notre code, nos politiques ou la loi, même s'il s'avère par la suite que tel n'était pas le cas. Toutefois, les accusations mensongères ou de mauvaise foi peuvent entraîner des mesures disciplinaires.

II. Notre relation avec nos collègues

Notre aspiration à créer et à développer les meilleures solutions pour les personnes vivant avec un diabète prend tout son sens lorsque nous travaillons dans un environnement qui valorise les relations que nous tissons les uns avec les autres. Nous devons nous soucier du bien-être de nos collègues et partager la responsabilité de créer un environnement de travail sûr, fondé sur la confiance et le respect mutuels.

Bien-être des employés

Notre société s'engage à favoriser le développement personnel et professionnel de ses employés. Conscients que le bien-être physique et émotionnel influence considérablement l'environnement de travail dans son ensemble, nous considérons ce soutien comme essentiel à la réussite de MiniMed et comme faisant partie intégrante des valeurs de notre organisation. Nous nous efforçons de faire en sorte que chaque employé se sente reconnu pour sa contribution et éprouve un sentiment d'appartenance au sein de la société. De plus, nous fournissons des commentaires constructifs en temps opportun sur les performances et l'évolution professionnelle. La société applique des normes élevées en matière d'équité et de respect.



Santé et sécurité des employés

La santé et la sécurité des employés sont notre priorité absolue sur tous nos sites. Nous devons constamment nous efforcer de prévenir les blessures et les maladies en milieu de travail, ainsi que les rejets dans l'environnement, en appliquant les principes suivants :

- respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité;
- respecter les politiques et procédures de MiniMed en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) dans toutes nos installations;
- signaler, suivre et élaborer des mesures correctives et préventives;
- agir de manière sûre et responsable, conformément aux meilleures pratiques EHS;
- prendre toutes les précautions raisonnables lors de la manipulation de matières dangereuses ou à risque, ainsi que lors de l'utilisation de machines et d'équipements ; et
- travailler à réduire continuellement les risques sur le lieu de travail et les impacts environnementaux.

Vous devez immédiatement signaler tout comportement ou toute activité représentant un risque pour la sécurité de votre lieu de travail ou de l'environnement.

Pour des informations supplémentaires, communiquez avec votre représentant en matière de santé et de sécurité environnementales.

Respect sur le lieu de travail

Nous reconnaissons et apprécions les différences, les expériences et les capacités uniques que chaque employé apporte à notre organisation. La diversité des parcours et des perspectives au sein de MiniMed nous donne notre caractère unique.

Nous sommes fermement déterminés à promouvoir une culture dans laquelle chaque personne est traitée avec dignité et respect. Les décisions en matière d'emploi sont déterminées uniquement par les exigences du poste et les qualifications de la personne. Cela englobe le recrutement, le maintien en poste, la promotion et la rémunération.

MiniMed propose des ajustements raisonnables à ses employés en matière de croyances et pratiques religieuses, de handicaps, de grossesse et d'accouchement et de pathologies.

Si vous constatez, soupçonnez ou subissez du harcèlement, communiquez avec votre responsable des ressources humaines ou le service juridique et conformité, car nous sommes là pour vous aider. Pour des informations supplémentaires, communiquez avec votre représentant en matière de santé et de sécurité environnementales et passez en revue la politique de sûreté et de sécurité sur le lieu de travail de MiniMed.

Harcèlement

Il est important de maintenir un environnement de travail exempt de harcèlement illégal ou de comportement offensant. Un tel comportement peut nuire à l'environnement de travail et à la productivité, et n'est pas conforme aux politiques de la société en matière d'équité et de respect. L'adoption de comportements interdits par la politique relative au harcèlement et d'autres formes de comportement offensant n'est pas autorisée.

Prévention et escalade de la violence au travail

Chez MiniMed, nous favorisons un environnement de travail où les intimidations physiques, les menaces de violence, les abus physiques et les armes de quelque nature que ce soit n'ont pas leur place. Si vous avez connaissance ou si vous soupçonnez des incidents ou des menaces de violence au travail, faites immédiatement part de vos préoccupations à votre responsable, au service des ressources humaines ou au bureau mondial chargé de la confidentialité et de la sécurité. Si vous pensez que vous ou une autre personne présente dans les locaux de la société êtes exposés à un danger imminent, suivez les protocoles d'urgence du site, soit en communiquant avec les forces de l'ordre locales, soit en avertissant le centre de commandement global MiniMed. Ensuite, effectuez un suivi en interne en communiquant avec les ressources humaines, votre responsable ou superviseur ou un autre membre de l'équipe de direction.

Pour en savoir plus, consultez la politique de sûreté et de sécurité sur le lieu de travail de MiniMed.

Restriction de la consommation d'alcool et de drogues

La consommation de drogues ou d'alcool peut compromettre votre capacité à accomplir votre travail en toute sécurité et peut mettre en danger la sécurité d'autrui. Les employés sont tenus de s'abstenir de travailler sous l'influence de toute substance, y compris l'alcool, les drogues illégales et les médicaments sur ordonnance qui sont utilisés de manière abusive ou qui nuisent à la sécurité au travail.

Il est strictement interdit de détenir, d'utiliser, de vendre, d'offrir ou de distribuer des drogues illégales ou d'autres substances contrôlées dans les locaux de la société.

Le programme d'aide aux employés MiniMed (MEAP) est une ressource gratuite et confidentielle mise à la disposition des employés MiniMed et de leurs familles qui ont des préoccupations liées à la consommation de drogues ou d'alcool. Le MEAP offre un soutien pour toute une série de questions liées au travail et à la vie personnelle.

Protection de la vie privée des employés

Nous nous engageons à protéger la confidentialité des informations personnelles relatives à tous nos employés potentiels, actuels et anciens. Si votre rôle implique le traitement de telles informations, veillez à :

- Respecter scrupuleusement les protocoles établis pour l'accès, l'utilisation, la transmission, le stockage et la suppression des données personnelles des employés.
- Limiter l'accès à ces informations aux personnes autorisées qui ont un motif professionnel légitime.
- Si vous soupçonnez que des informations confidentielles ont été consultées ou divulguées par inadvertance, que ce soit par courriel, sur les réseaux sociaux ou sous forme physique, veuillez communiquer sans délai avec votre représentant des ressources humaines ou le service juridique ou de conformité.

Exemples d'informations personnelles

Les informations personnelles désignent les données permettant d'identifier une personne, telles que son nom, son adresse, son adresse de courriel, sa date de naissance, son permis de conduire, ses coordonnées bancaires, son passeport, son numéro de sécurité sociale ou toute autre pièce d'identité officielle.

De la bonne façon au quotidien

Notre réputation se forge au quotidien par les actions que nous entreprenons. Chaque interaction est l'occasion de démontrer l'intégrité et l'honnêteté qui sont au cœur des valeurs de MiniMed :

- Nous maintenons nos normes indépendamment des actions des autres.
- Nous n'ajustons pas nos valeurs fondamentales pour les aligner sur nos objectifs financiers.
- Nous donnons la priorité aux patients.

Attentes de tous les employés

MiniMed attend de tous ses employés qu'ils fassent preuve d'intégrité et d'honnêteté dans toutes leurs activités professionnelles. Vous devez donner l'exemple d'un comportement approprié par vos paroles et vos actes. De plus, afin de ne pas laisser les pressions extérieures compromettre vos normes éthiques, personne ne peut vous demander d'agir de manière contraire au code. Les employés sont tenus de signaler tout comportement répréhensible ou contraire à l'éthique qu'ils ont observé ou qu'ils soupçonnent. Si vous avez une question, demandez des conseils.

Attentes de tous les dirigeants

Tous les dirigeants sont tenus de respecter notre code en alignant systématiquement leur communication et leur comportement sur ses principes. Les dirigeants doivent :

Promouvoir une atmosphère qui encourage une prise de risques mesurée et qui valorise les leçons tirées des erreurs.

Façonner un environnement de travail où les membres de l'équipe se sentent à l'aise pour leur poser des questions ou leur faire part de leurs préoccupations.

Rassurer les employés, les sous-traitants et les parties prenantes en leur garantissant que les représailles ne seront pas tolérées s'ils posent des questions ou expriment leurs préoccupations.

S'assurer que les préoccupations dont on leur fait part sont correctement documentées et transmises comme il se doit.

Culture de communication sincère

Nous avons tous la responsabilité de promouvoir des discussions transparentes, franches et exhaustives concernant le respect de nos politiques et procédures.

- Partagez votre point de vue.
- Étapez votre point de vue.
- Posez des questions lorsque vous avez des préoccupations.

Nous avons besoin que vous fassiez preuve de courage et que vous vous exprimiez, même si vous pensez que cela pourrait être impopulaire.

III. Notre relation avec les autres

Pour accomplir notre mission, nous collaborons avec les patients, les clients et les tiers extérieurs à la société avec la plus grande intégrité. Nous nous engageons à agir de manière équitable et à respecter des normes éthiques et de qualité rigoureuses. De plus, nous nous efforçons de collaborer uniquement avec des tiers qui respectent ces mêmes normes élevées.

Rapports équitables

Nous nous engageons à garantir que les professionnels de la santé, les patients et les clients reçoivent des informations exhaustives et objectives sur nos produits, y compris leurs avantages et risques potentiels.

Nous reconnaissons l'importance de permettre aux fournisseurs de faire des choix éclairés quant aux traitements ou aux produits les mieux adaptés aux besoins individuels et à l'état de santé de leurs patients. Nous respectons ces décisions, que nos produits soient choisis ou non.

Tous les documents relatifs aux produits et aux traitements doivent être précis, étayés par des données et objectifs. Ils doivent clairement indiquer l'efficacité, la qualité, la sécurité et le prix, et la promotion doit être conforme aux autorisations de chaque pays.

Nous interdisons à tous nos employés de promouvoir des produits dans les situations suivantes :

- Promouvoir un produit avant son approbation
- Promouvoir un produit approuvé pour une utilisation qui n'a pas été approuvée par les autorités réglementaires compétentes.

Nous ne fournirons que des informations honnêtes et véridiques sur nos concurrents.

Nous ne dénigrerons pas les produits ou services de nos concurrents et nous ne ferons pas de déclarations mensongères à leur sujet.

Informations concernant la concurrence

Nous respectons toujours des normes éthiques et juridiques élevées et ne nous livrons à aucune pratique visant à obtenir un avantage commercial indu sur nos concurrents ou nos clients. Dans le cadre de nos activités commerciales, nous traitons régulièrement des informations concurrentielles. Les employés dont les rôles impliquent l'accès à ces informations ou leur diffusion doivent respecter les lignes directrices suivantes :

- N'utiliser que des méthodes légales et appropriées lors de la collecte d'informations concurrentielles.
- Ne pas recourir à la tromperie et ne pas faire de fausses déclarations lors de la collecte d'informations.
- En cas de réception par inadvertance des informations confidentielles d'un concurrent, s'abstenir de les dupliquer ou de les transmettre. L'incident doit immédiatement être signalé au responsable de l'employé ayant reçu les informations, au directeur de la conformité ou au conseiller juridique qui fourniront des instructions supplémentaires.
- Éviter de recruter des personnes dans le but d'obtenir des informations confidentielles auprès de tiers.
- Veiller à ce que les agents, distributeurs, fournisseurs, consultants et autres partenaires commerciaux comprennent et respectent ces lignes directrices lorsqu'ils représentent notre société.

Notre approche en matière d'assurance qualité

Nous nous engageons à être à la pointe en matière de sécurité des patients, de qualité des produits et de fiabilité. Notre objectif est d'être la société la plus fiable en matière d'excellence des produits et des traitements. Pour ce faire, nous respectons toutes les lois, réglementations et normes applicables à chaque étape de nos activités, et nous exigeons de nos fournisseurs et de nos distributeurs qu'ils respectent les mêmes normes.

Faire passer la qualité au premier plan signifie que :

- La sécurité des patients guide toutes nos décisions.
- Nous garantissons des produits pour le diabète sûrs et efficaces chaque jour.
- Nous respectons nos engagements réglementaires.
- Nous signalons rapidement les problèmes de qualité à la direction ou au personnel chargé de la qualité.

Signaler des problèmes liés à la qualité et aux produits

Il incombe à chacun de soulever des questions et de faire part de ses préoccupations concernant la qualité et la sécurité. De plus, nous sommes tenus de signaler tout problème lié à la qualité des produits afin de faciliter le suivi des performances des produits et de permettre la mise en œuvre de mesures correctives appropriées.

Si vous avez connaissance d'une réclamation concernant un produit ou un traitement MiniMed, vous êtes tenu de la signaler dans les 48 heures.

Interactions avec les clients et les patients

Il est essentiel que nous maintenions des interactions éthiques avec les professionnels de la santé et les patients. Nous ne cherchons pas à influencer les professionnels de la santé, les patients ou les clients par le biais de paiements ou d'avantages indus liés à des décisions commerciales. La relation entre les patients et leurs médecins est reconnue. Nos activités ne visent pas à affecter l'intégrité de la relation patient-médecin.

Pour plus d'informations, notamment sur les Normes de déontologie commerciale (NDC) et les politiques et procédures à l'échelle de la société, consultez le site Web du Bureau d'éthique et de conformité.

Qui sont nos clients?

Notre clientèle se compose de patients, ainsi que d'établissements de santé ou de professionnels de la santé, qui peuvent acheter, prescrire, utiliser ou organiser l'achat ou la prescription de produits MiniMed. Aux fins des Normes de déontologie commerciale (NDC), cette définition couvre également les personnes employées par un client, les membres de la famille proche de ce dernier ou les organisations associées au client.

L'innovation grâce à la collaboration

En tant qu'entreprise du secteur des technologies médicales, nos produits sont utilisés par des patients dans le monde entier. L'innovation continue grâce à des partenariats vise à soutenir les progrès technologiques qui peuvent bénéficier aux patients, aux clients, aux systèmes de santé et aux sociétés du monde entier, tant en termes de résultats sanitaires que de considérations économiques.

Respecter la relation patient-médecin

Nous reconnaissons les relations professionnelles établies avec nos patients et nos clients, ainsi que la confiance qui nous est accordée. Il est également important de reconnaître la relation particulière qui existe entre les patients et les médecins, caractérisée par le respect, la collaboration et la confiance. Les médecins ont le devoir moral, éthique et légal de donner la priorité au bien-être des patients. Les patients sont en droit d'attendre ce niveau de soins. Notre travail ne doit jamais nuire à l'intégrité de la relation patient-médecin ni la compromettre.



considérés comme des membres du personnel clinique et n'exercent pas la médecine.

Les droits légaux des patients varient en fonction des normes culturelles et sociales de chaque pays ou juridiction. Tous les patients, quel que soit leur lieu de résidence, ont droit à un traitement courtois, respectueux, digne, réactif et rapide. Les patients ont également le droit de recevoir des informations sur les produits d'une manière équitable et objective, qui inclut à la fois les risques et les avantages. De plus, les patients ont le droit de choisir le produit ou le traitement qui correspond le mieux à leurs besoins individuels et à leur état de santé, même si ce choix ne se porte pas sur un produit MiniMed, et nous respectons ces décisions. La vie privée des patients est un droit fondamental, et toutes les informations privées seront protégées de manière sécurisée.

Promouvoir nos produits

Afin de préserver l'intégrité de la relation patient-médecin, nous devons promouvoir nos produits en respectant strictement l'étiquetage approuvé et communiquer de manière précise et honnête sur leur efficacité, leur qualité, leur sécurité et leur prix. Toutes les informations fournies aux patients et aux prescripteurs concernant nos produits et nos traitements, y compris les détails relatifs à leur disponibilité et à leur livraison, doivent être exactes, objectives et étayées par des données et des expériences pertinentes. Les supports promotionnels pour nos produits doivent faire l'objet d'un examen approfondi et recevoir l'approbation appropriée via les canaux établis. La conformité juridique exige l'obtention des autorisations nécessaires pour nos produits auprès des autorités réglementaires du monde entier. Chaque pays ayant des exigences spécifiques, nous respecterons les réglementations particulières régissant la commercialisation, la vente et la promotion de nos produits et traitements dans chaque juridiction.

Assistance pour nos produits

Afin de maintenir les normes les plus élevées en matière de dévouement, de service et d'engagement, certains employés fournissent une assistance technique essentielle pour nos produits dans différents environnements cliniques. Ils sont notamment chargés de former les professionnels de la santé à l'application et à l'utilisation correctes de nos produits et traitements, ainsi que d'échanger avec les patients s'il y a lieu et sous la direction et la supervision de leurs médecins. Ces employés agissent en tant que représentants de notre société, mais ils ne sont pas

Comment nous protégeons les informations

Confidentialité des données des patients

Dans le cadre de nos activités, nous avons besoin d'accéder à différents types d'informations personnelles concernant nos patients. Les informations personnelles sont tous les renseignements qui peuvent être utilisés seuls ou en combinaison avec d'autres informations pour identifier une personne en particulier. Les employés, les patients et les professionnels de la santé nous fournissent leurs informations personnelles. Ils nous font confiance pour les traiter avec soin. Ils attendent de nous que nous les utilisions conformément à la loi et à nos avis et politiques de confidentialité déclarés.

Pour en savoir plus, consultez la politique mondiale de protection des données et de confidentialité de MiniMed.

Confidentialité des données du patient

Dans le cadre de notre travail, nous pouvons créer, développer ou recevoir des informations sur l'expérience des patients avec nos produits et services dans différents domaines, notamment :

- Le registre de cas
- Les centres d'appels
- La recherche clinique
- La qualité et l'assurance des produits
- La recherche et le développement
- L'assistance technique
- Le marketing (réseaux sociaux)

Nous devons toujours traiter ces informations relatives aux patients :

- De manière confidentielle, conformément aux lois en vigueur
- De manière appropriée, conformément aux attentes de nos clients
- Respectueusement, pour faire honneur à la confiance que nos patients nous accordent quant à l'utilisation des informations sensibles, pour superviser la qualité, la sécurité et l'efficacité de nos traitements et dispositifs médicaux

Sécurité des données patient

Notre entreprise applique des mesures de sécurité strictes afin de protéger les données des patients et les systèmes. Les employés doivent comprendre et respecter les politiques de confidentialité et de sécurité, en n'accédant qu'aux informations sur les patients nécessaires à leur travail, conformément aux politiques de l'entreprise et à la législation en vigueur.

Si vous savez ou pensez que des informations confidentielles ont été partagées ou envoyées par inadvertance, que ce soit par courriel, sur les réseaux sociaux ou en version papier, communiquez immédiatement avec **STOP.THINK.PROTECT.**

Explication de ce que sont les informations sur les patients

Tout comme les données relatives aux employés, les informations sur les patients désignent les données qui peuvent être utilisées, seules ou avec d'autres informations, pour identifier une personne en particulier (par exemple, un nom, une adresse postale, une ville, un État, un numéro d'identification national, une date de naissance). Cela comprend toute information concernant l'état de santé, la prestation de soins de santé ou le paiement de soins de santé associés à une personne. Les informations sur les patients comprennent également des détails concernant leur état de santé, les services reçus, les dossiers de facturation, les dossiers médicaux et les informations relatives à leur assurance.

Relations avec les tiers

Pour remplir sa mission et mener ses activités efficacement, MiniMed collabore avec des tiers. Nous recherchons activement des partenaires engagés pour la qualité, la rentabilité, la réactivité, la citoyenneté d'entreprise et l'innovation. Nous mettons l'accent sur une communication transparente avec toutes les parties externes concernées. Dans le cadre de ces relations, nous pouvons avoir accès à des informations confidentielles concernant nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Nous devons impérativement protéger ces informations et respecter scrupuleusement tous les accords contractuels. Cela comprend la protection de la propriété intellectuelle de tiers, telle que les inventions et les logiciels, contre la divulgation, le vol, la perte ou l'utilisation abusive.

Définition d'un tiers

Les tiers sont des organisations ou des entités potentielles, ainsi que leurs représentants, auprès desquels nous achetons des biens et des services. Il s'agit par exemple des fournisseurs, des distributeurs, des consultants, des organisations non gouvernementales (ONG) et des sociétés d'investissement.

Comment nous gérons les relations avec les tiers

Nous valorisons nos distributeurs, fournisseurs, consultants et autres tiers. Nous souhaitons travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs et qui répondront à nos besoins commerciaux.

Si votre travail consiste à sélectionner des partenaires commerciaux, suivez les lignes directrices ci-dessous :

- Procédez à une vérification préalable complète des partenaires potentiels.
- Basez-vous sur un motif professionnel valable pour choisir un tiers plutôt qu'un autre.
- Fondez chaque décision commerciale sur des critères objectifs.
- Déclarez les conflits d'intérêts potentiels.

Comment préserver l'intégrité dans nos relations?
Avant d'accepter un cadeau ou une invitation de la part d'un tiers, renseignez-vous sur ce qui est autorisé. Obtenez toutes les approbations nécessaires au préalable.

IV. Nos relations avec la société et les actionnaires

Le respect de nos obligations et la réalisation de notre croissance dépendent de nos relations avec la société et les actionnaires. En protégeant les actifs de la société et en respectant les normes éthiques, nous renforçons la confiance des actionnaires et notre position sur le marché.

Comment nous protégeons nos actifs

Actifs de la société

Les ressources de la société, y compris les installations sur le lieu de travail, le matériel, les équipements et les fournisseurs de services tiers, sont destinées à un usage professionnel approprié. Ces actifs ont été acquis grâce aux efforts des employés du monde entier. Tous les employés sont tenus de protéger ces ressources contre le vol, la perte, l'utilisation abusive et le gaspillage. L'utilisation personnelle limitée des équipements de la société, tels que les ordinateurs ou les téléphones, est autorisée si elle est minime, n'interfère pas avec les tâches professionnelles, ne présente pas de conflit d'intérêts et n'entraîne pas de coûts importants pour la société.

Demandes de renseignements des investisseurs et des médias

Afin d'assurer la cohérence et la conformité avec toutes les lois applicables et les politiques de la société, il est essentiel que cette dernière communique d'une seule voix avec les investisseurs, les analystes, les médias et les groupes d'intérêt public. Par conséquent, toute demande provenant d'organismes, tels que des investisseurs ou des analystes financiers doit être adressée au service chargé des relations avec les investisseurs. De même, les demandes émanant des membres des médias ou de la communauté doivent être transmises au service des relations publiques.

Informations confidentielles et exclusives

Un échange ouvert et efficace des informations au sein de la société est essentiel à notre réussite continue. La plupart des informations relatives à nos activités commerciales sont confidentielles et

essentielles pour préserver notre avantage concurrentiel. Toute divulgation non autorisée de ces informations confidentielles en dehors de MiniMed pourrait nuire considérablement aux intérêts de la société. Il incombe donc à chacun d'entre nous de protéger avec diligence les informations de la société. Comme pour tous les documents confidentiels, nous devons veiller à ce que les conversations restent privées, que les documents sensibles soient conservés en lieu sûr et que les appareils mobiles ou portables soient protégés contre le vol et la perte, en ne les laissant jamais sans surveillance.

Si vous savez ou pensez que des informations confidentielles ont été partagées ou envoyées par inadvertance par courriel, sur les réseaux sociaux ou en version papier, communiquez immédiatement avec *STOP.THINK.PROTECT*.

Le conseil de MiniMed

Restez attentif à votre environnement lorsque vous communiquez à l'intérieur ou à l'extérieur de MiniMed. Évitez d'aborder des sujets sensibles au téléphone ou avec vos collègues dans des lieux publics, tels que les ascenseurs et les aéroports, car vos conversations pourraient être entendues. Conservez les documents contenant des informations sensibles en lieu sûr; ne les laissez jamais dans des endroits accessibles tels que des bureaux non verrouillés ou des photocopieurs.

Informations commerciales confidentielles

Les informations commerciales confidentielles sont des informations dont les autres n'ont généralement pas connaissance ou auxquelles ils n'ont pas facilement accès. La divulgation de ces informations confidentielles en dehors de MiniMed pourrait nuire gravement à nos intérêts. Nous sommes tous responsables de la protection de ces informations. Nous sommes également tenus de protéger les informations confidentielles partagées par nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Limitez l'accès aux personnes autorisées ayant un motif professionnel légitime d'utiliser ces informations.

Si vous pensez que des informations personnelles ou confidentielles ont été consultées ou diffusées par inadvertance, envoyez immédiatement un courriel à [adresse de courriel dédiée à la confidentialité à déterminer].

Propriété intellectuelle

Notre propriété intellectuelle est l'un de nos actifs les plus précieux. Elle comprend les brevets, les secrets commerciaux, les marques commerciales, les droits d'auteur, les droits attachés aux dessins ou modèles, les logos, le savoir-faire, les photos/vidéos, les noms de personnes et autres biens industriels ou commerciaux immatériels.

Nous protégeons notre propriété intellectuelle en obtenant des brevets, des marques commerciales et la protection des secrets commerciaux. Nous prenons également des précautions pour empêcher la divulgation, l'utilisation ou la perte inappropriées de ces informations.

Réseaux sociaux

Internet offre différents moyens d'écouter, d'apprendre et de communiquer avec les parties prenantes internes et externes grâce à des outils tels que les blogs, les sites de réseautage social et les salons de clavardage. Bien que ces ressources soient utiles, elles comportent aussi certains risques.

L'utilisation des réseaux sociaux doit être effectuée de manière responsable et appropriée. Les réseaux sociaux étant publics, seules les informations non confidentielles relatives à la société peuvent être partagées. Les informations publiées en ligne doivent être considérées comme permanentes, indépendamment des modifications ou suppressions ultérieures. Il est conseillé de relire attentivement les messages avant de les publier, et ce, pour votre bien-être personnel et professionnel. Limitez la divulgation d'informations personnelles ou professionnelles et faites preuve de prudence lorsque vous utilisez les plateformes de réseaux sociaux.

Pour en savoir plus, consultez le site Web STOP.THINK.PROTECT.

Intégrité financière

Nos actionnaires comptent sur notre engagement en matière d'honnêteté et d'intégrité, en particulier lors de l'évaluation des performances financières et de la situation de la société. Il est essentiel de maintenir en permanence des pratiques comptables éthiques et précises. Cela s'applique à tous les aspects de nos opérations financières, y compris les dépenses, les transactions, les rapports, la documentation et le respect des réglementations financières internationales.

Comptabilité précise

Nous devons veiller à ce que les informations financières de notre société soient exactes et exhaustives. C'est ce que nos actionnaires et les autorités de réglementation, entre autres, attendent de nous. Les documents que nous créons dans le cadre de nos responsabilités quotidiennes ont une incidence significative sur les informations financières divulguées par notre société et sur les décisions que nous prenons. Les cadres dirigeants ou les responsables financiers impliqués dans la préparation ou la communication de nos informations publiques doivent comprendre et respecter les normes de notre société en matière de divulgation publique.

Falsification de documents

Notre engagement envers l'honnêteté et l'intégrité se traduit par la tenue rigoureuse de nos registres. Nous veillons à ce que tous les fonds et actifs soient divulgués avec exactitude à tout moment et à ce que chaque transaction soit correctement documentée. Nous ne tenons qu'un seul jeu de livres comptables, et aucune écriture fausse ou trompeuse n'est autorisée en aucune circonstance.

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts se produit lorsque nos intérêts privés ou personnels, ou ceux d'un proche, entrent en conflit avec ceux de notre société. Nous sommes tenus de faire passer les intérêts de MiniMed avant les nôtres lorsque nous menons les activités de la société. Cela signifie que nous devons éviter tout conflit d'intérêts perçu ou réel. Bien que ce concept semble simple, la grande diversité des situations pouvant créer un conflit d'intérêts le rend complexe. Les cadeaux et les marques de courtoisie dans le cadre professionnel, les opportunités externes et les relations personnelles ne sont que quelques-unes des nombreuses situations pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Si vous avez connaissance d'un conflit potentiel ou réel, vous avez l'obligation de le signaler.

Cadeaux et marques de courtoisie dans le cadre professionnel

Les cadeaux et les marques de courtoisie dans le cadre professionnel peuvent compromettre les relations avec les clients et les tiers, entraînant des conflits d'intérêts réels ou perçus. L'acceptation de telles marques de courtoisie, comme des repas ou des divertissements, doit être fondée sur un jugement éclairé et se limiter aux seuls cas où des raisons professionnelles le justifient. Ne sollicitez jamais de cadeaux ou de divertissements à des fins personnelles et sachez que leur acceptation n'est autorisée que dans certains cas et avec l'accord de la direction.

Opportunités externes

Nous accomplissons notre mission en nous consacrant pleinement à nos responsabilités chez MiniMed. Il convient d'éviter strictement tout emploi ou toute opportunité externe susceptible de compromettre les performances professionnelles ou de présenter un conflit d'intérêts.

Relations personnelles

Les relations personnelles ne devraient pas influencer les décisions prises dans le cadre professionnel. Accorder un traitement de faveur aux membres de la famille, aux partenaires amoureux ou aux amis dans le cadre des affaires est contraire aux principes d'équité. Les décisions doivent être fondées sur le mérite objectif plutôt que sur les relations personnelles.

Si vous n'êtes pas certain qu'une situation ou une interaction constitue un conflit d'intérêts, consultez la politique de la société en matière de conflits d'intérêts. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, consultez votre responsable, votre représentant juridique ou votre responsable de la conformité.



V. Nos relations avec les autorités de réglementation

Notre engagement envers le dévouement, l'honnêteté, l'intégrité et un service exemplaire se reflète également dans notre engagement éthique envers les organismes de réglementation gouvernementaux.

Recherche clinique

Nous nous engageons à protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être des patients participant à nos essais cliniques. Toutes les études sont planifiées et réalisées selon les principes suivants :

- Des normes médicales et éthiques établies
- Des exigences supplémentaires imposées par les sites de recherche ou les comités d'éthique institutionnels
- Le contexte culturel, les cadres légaux et les réglementations des pays dans lesquels nos études sont menées
- Des rapports, des analyses et des validations précis et transparents de toutes les données et conclusions cliniques

Nous respectons les normes culturelles, les exigences légales et les cadres réglementaires de tous les pays dans lesquels nos recherches sont menées. Notre engagement s'étend au respect des normes éthiques dans la conduite des études cliniques et à la garantie d'une communication, d'une interprétation et d'une vérification précises et transparentes de l'ensemble des données et résultats cliniques.

Affaires réglementaires

Nous respectons scrupuleusement toutes les exigences réglementaires locales applicables afin de garantir l'accès à nos produits aux patients admissibles. Cela comprend l'obtention des autorisations et enregistrements nécessaires pour entrer sur le marché, la mise en œuvre de contrôles rigoureux en matière d'étiquetage et le respect de toutes les obligations imposées par les organismes gouvernementaux. De plus, nous nous engageons à entretenir des relations ouvertes, constructives et professionnelles avec les autorités réglementaires en ce qui concerne les questions politiques et les soumissions.

Lois sur la concurrence loyale et lois antitrust

Les lois sur la concurrence (antitrust) garantissent des pratiques commerciales équitables et interdisent les actions qui entravent le commerce. Ces lois favorisent la concurrence sur les marchés tant pour les acheteurs que pour les vendeurs, et des infractions peuvent être commises sans que des accords formels aient été conclus, par exemple en cas de partage d'informations sur les prix ou de stratégies commerciales confidentielles avec des concurrents. Ne divulguez pas d'informations confidentielles à des concurrents. Si une personne vous aborde au sujet d'activités concurrentielles illégales, mettez immédiatement fin à la conversation et informez le service juridique. Ces lois étant complexes et variant d'un pays à l'autre, veuillez communiquer avec le service juridique de MiniMed pour toute question.

Voici quelques exemples d'interactions concurrentielles illégales :

- *Fixation des prix ou coordination des conditions de vente avec des concurrents*
- *Répartition des parts de marché entre les concurrents*
- *Acceptation du boycott d'un client*
- *Entente avec des concurrents sur les offres*

Lutte contre la corruption

Nous nous engageons à faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans tous les aspects de nos activités, car la corruption nuit à notre intégrité et à notre réputation. Il est strictement interdit de recourir à la corruption pour faire progresser nos activités. MiniMed n'offrira ni ne paiera, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur à un tiers à l'une des fins suivantes :

- Gagner ou conserver indûment des marchés
- Influencer de manière inappropriée des personnes dont les décisions pourraient avoir un impact sur nos activités
- Obtenir un avantage indu dans le cadre de l'approbation de produits, des ventes, de la recherche, de l'octroi de permis, du recrutement ou de tout autre aspect de nos activités
- Influencer illégalement les actions d'un patient, d'un client, d'un fournisseur ou d'un représentant du gouvernement

Les choses de valeur comprennent l'argent liquide, les cadeaux, les marques de courtoisie dans le cadre professionnel (voyages, repas et divertissements), les dons, les parrainages ou tout autre objet pouvant avoir de la valeur pour le destinataire.

Corruption

MiniMed n'offre ni ne fournit aucune forme de pot-de-vin, de paiement illégal ou de commission occulte. Aucun objet de valeur ne sera fourni dans le but d'inciter ou de récompenser indûment un client pour avoir prescrit, recommandé, utilisé, commandé ou acheté un produit ou un service. Aucun paiement ne sera effectué dans le but d'obtenir un avantage indu sur le marché, notamment dans des domaines tels que l'approbation des produits, les ventes, la recherche, l'octroi de permis, le recrutement ou d'autres aspects commerciaux. Il n'est pas possible de faire appel à des tiers pour effectuer des actions que MiniMed n'est pas autorisée à faire elle-même. La responsabilité peut être engagée en vertu des lois anticorruption si un agent, un distributeur ou un autre tiers agissant pour le compte de la société effectue un paiement illégal à un représentant du gouvernement, et ce, même si la société n'était pas au courant, mais aurait dû raisonnablement avoir connaissance de ce comportement.

Cadeaux destinés aux représentants du gouvernement

Nous nous engageons à respecter des pratiques commerciales honnêtes et transparentes et nous devons nous abstenir de toute tentative inappropriée visant à influencer les décideurs gouvernementaux. Il est strictement interdit d'offrir des cadeaux illégaux à des représentants du gouvernement ou à des employés d'entreprises publiques. Les normes relatives à la valeur nominale des cadeaux et des divertissements peuvent varier d'un pays à l'autre. Par conséquent, avant d'offrir quoi que ce soit de valeur, veuillez consulter la réglementation locale et obtenir l'accord écrit préalable du responsable de la conformité du pays concerné. En cas de doute quant à la recevabilité d'un cadeau, consultez le service juridique ou de la conformité pour obtenir des conseils.

Qui sont les représentants du gouvernement

Les représentants du gouvernement comprennent les employés du gouvernement national, régional ou local, les candidats politiques et même les employés d'entreprises publiques, telles que les établissements médicaux nationaux ou publics. Les représentants du gouvernement peuvent inclure, entre autres, les professionnels de la santé employés par des hôpitaux publics ou gérés par l'État.

Lois sur les valeurs mobilières et délit d'initié

De nombreux pays ont adopté des lois qui interdisent le commerce de titres sur la base d'informations privilégiées. Les informations privilégiées désignent les renseignements importants qui ne sont pas accessibles au public et qui pourraient influencer les décisions d'investissement d'un investisseur raisonnable. Il arrive parfois que les employés aient accès à des informations importantes et confidentielles concernant la société (telles que des données non publiées sur ses performances commerciales) ou ses partenaires commerciaux. Le fait de négocier des titres sur la base de ces informations, de faire des recommandations ou de partager ces informations avec des personnes extérieures à la société est considéré comme un délit d'initié et constitue une violation des lois en la matière.

Pour en savoir plus, consultez la politique de MiniMed en matière de délit d'initié.

Commerce international

En tant qu'organisation mondiale activement engagée dans le commerce international, il est impératif que nous respections toutes les lois et réglementations américaines applicables en matière d'importation et d'exportation, quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités. De plus, nous sommes tenus de comprendre et de respecter les cadres légaux régissant les importations et les exportations dans chaque pays où nous exerçons nos activités, tout en reconnaissant la complexité que cela implique. Le respect des lois locales et des politiques internes de la société reste essentiel à tout moment.



Boycotts et pays soumis à des sanctions

La législation américaine restreint la coopération avec des boycotts imposés par certains pays à l'encontre d'autres pays et impose que toute demande d'aide ou de soutien à de tels boycotts soit signalée au gouvernement américain. Notre organisation ne participe pas à des boycotts interdits. De plus, la législation américaine interdit le commerce avec certains pays soumis à des sanctions. Si vous recevez une demande de participation à un boycott interdit ou de commerce avec un pays soumis à des sanctions, informez-en immédiatement votre responsable ou le service juridique. Pour toute question supplémentaire concernant les lois commerciales ou les politiques de la société, veuillez communiquer avec votre responsable, le responsable de la conformité des importations/exportations ou le service juridique.

Définition des importations et des exportations

Qu'est-ce qu'une importation? Tout bien matériel ou immatériel importé dans un pays depuis un autre. Qu'est-ce qu'une exportation? Tout bien matériel ou immatériel envoyé depuis un pays dans un autre. Cela vaut quel que soit le type d'article (par exemple, dispositifs médicaux, logiciels et informations techniques) ou le mode de transport (par exemple, courrier, transporteur et téléchargement à partir d'un site Web).

Audits et enquêtes du gouvernement

Nous traitons de manière honnête et équitable avec les autorités gouvernementales, car nos produits sont soumis à la réglementation des organismes gouvernementaux du monde entier. La société entretient des relations ouvertes et professionnelles avec les autorités de réglementation en matière de politique réglementaire, de soumissions, de conformité et de performances des produits.

Tous les employés sont responsables du respect de la conformité. Les préoccupations relatives à la conformité réglementaire doivent être signalées sans délai à un responsable.

Nous coopérons dans le cadre des enquêtes et demandes d'informations valides des autorités gouvernementales et nous nous conformons à ces dernières. Nous coopérons également avec les représentants du gouvernement qui peuvent inspecter nos installations ou enquêter sur nos activités. Dans tous les cas, nous protégeons les droits légaux de MiniMed et de ses employés.

Audits et inspections de routine

Certaines de nos équipes interagissent régulièrement avec des représentants du gouvernement. Ces équipes devraient suivre leurs processus standards.

Pour toute question inhabituelle, contactez votre représentant du service juridique et de conformité avant de vous présenter à un entretien, de répondre à des questions, de fournir des documents ou de discuter de conformité.

L'ensemble des documents et des communications relatifs à une enquête gouvernementale ou à toute autre question juridique doivent être immédiatement transmis au service juridique et de conformité. Cela comprend tout avis d'enquête, de poursuite judiciaire, d'assignation à comparaître ou de demande de produits ou de documents.

VI. Notre relation avec le monde

Nous assumons nos responsabilités mondiales en faisant preuve d'une citoyenneté forte, ce qui signifie que nous respectons des pratiques commerciales éthiques, garantissons la qualité de nos produits, promouvons les soins de santé, respectons les droits humains, protégeons l'environnement, suivons les normes du travail les plus strictes, soutenons la philanthropie et encourageons le bénévolat.

Droits humains et pratiques professionnelles équitables

Notre objectif est de maintenir une présence constructive et bénéfique au sein de chaque communauté dans laquelle nous opérons. Nous nous engageons à respecter les droits humains fondamentaux en adhérant à toutes les réglementations locales pertinentes en matière de travail. Tout comme ses fournisseurs, notre société interdit formellement le recours au travail des enfants ou au travail forcé. Nous veillons au respect de toutes les exigences applicables en matière de salaire et d'horaires de travail.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant nos pratiques en matière d'emploi, veuillez communiquer avec votre responsable, le représentant des ressources humaines ou le service juridique.

Activités politiques

L'engagement politique est une forme d'implication communautaire. Notre société soutient les politiques publiques en adéquation avec notre mission et peut soutenir des candidats ou des groupes d'intérêts lorsque cela s'avère approprié. Les employés sont encouragés à participer à la vie politique à titre personnel, mais ne doivent pas présenter leurs activités comme étant approuvées par la société. Toute sollicitation politique pendant les heures de travail ou dans les locaux de la société nécessite l'accord écrit préalable du PDG ou du directeur juridique, et toutes les actions doivent être conformes aux exigences légales en matière de contributions politiques des entreprises.



18000 Devonshire Street
Northridge, CA 91325
États-Unis
800 646-4633
minimed.com